

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 10.09.2015

Révision: 10.09.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: AEDEX GEL PRO

- Code fds/Révision: 0/15

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Insecticide pour emploi biocide.

- Emploi de la substance / de la préparation Gel insecticide anti-cafards.

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

AEDES PROTECTA
75, rue d'Orgemont
95210 SAINT GRATIEN
FRANCE
Tél. 01 39 89 85 86
info@aedes.fr - www.aedes.fr

- Service chargé des renseignements: Département technique

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison ORFILA : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger Non applicable

- Mention d'avertissement Non applicable

- Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans les circuits de collecte appropriés.

- Indications complémentaires:

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut déclencher une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:		
CAS: 138261-41-3 ELINCS: 428-040-8	imidacloprid (ISO) ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 51-03-6 EINECS: 200-076-7	piperonyl butoxide ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≤1%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≤1%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

Nom du produit: **AEDEX GEL PRO**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:

Se reporter aux instructions ci-dessous pour chacune des modalités d'exposition spécifique.

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement avec de l'eau ou de la solution saline.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- **Après ingestion:**

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Montrer le récipient, l'étiquette ou la fiche de donnée de sécurité du produit.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se dégager.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas fumer en proximité du produit.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Pendant la manipulation du produit, ne pas contaminer aliments, boissons ou récipients destinés à les contenir.

Ne pas stocker avec les aliments.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker dans endroit frais, sec et dans des récipients bien fermés.

Faire attention à la réouverture de récipients ouverts précédemment.

(suite page 3)

Date d'impression: 10.09.2015

Révision: 10.09.2015

Nom du produit: **AEDEX GEL PRO**

(suite de la page 2)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- DNEL		
1310-73-2 hydroxyde de sodium		
Inhalatoire	Long term - acute effects	1 mg/mc (general population) 1 mg/mc (workers)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales	
- Aspect:	
Forme:	Gel prêt à l'emploi
Couleur:	Brun
- Odeur:	Caractéristique
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- valeur du pH:	6
- Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
- Point d'éclair	Non inflammable
- Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
- Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
- Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 4)

Date d'impression: 10.09.2015

Révision: 10.09.2015

Nom du produit: **AEDEX GEL PRO**

(suite de la page 3)

- Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
- Pression de vapeur:	Non applicable.
- Densité:	1,3 g/ml
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur.	Non applicable.
- Vitesse d'évaporation	Non applicable.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Dispersable
- Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
- Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
- Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,1 %
Teneur en substances solides:	78,2 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

Le produit n'a aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage et manipulation.

- 10.2 Stabilité chimique

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
138261-41-3 imidacloprid (ISO)		
Oral	LD50	450 mg/kg (rat)
51-03-6 piperonyl butoxide		
Oral	LD50	7220 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Date d'impression: 10.09.2015

Révision: 10.09.2015

Nom du produit: **AEDEX GEL PRO**

(suite de la page 4)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:	
138261-41-3 imidacloprid (ISO)	
LC50/48h	85 mg/l (daphnia)
51-03-6 piperonyl butoxide	
EC50	0,51 mg/l (daphnia)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Éliminer conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:

- **Recommandation:** Élimination conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
	Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
	Non applicable.

(suite page 6)

Date d'impression: 10.09.2015

Révision: 10.09.2015

Nom du produit: **AEDEX GEL PRO**

(suite de la page 5)

- "Règlement type" de l'ONU:	Non applicable
------------------------------	----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Évaluation de la sécurité chimique**

Pour un emploi approprié du produit, suivre les indications mentionnées dans l'étiquette.

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

- **Sources**

1. Directive 1999/45/CE, Directive 2001/58/CE, Directive 2006/8/CE et successives adaptations

2. Directive 67/548/CEE et successives adaptations

3. Directive 91/155/CEE et successives adaptations

4. The Merck Index Ed. 10

5. E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001)

6. Règlement 1907/2006/CE et successives adaptations